



Objectifs du développement durable pour la sous-région d'Afrique de l'Ouest

Rapport de synthèse

Objectifs du développement durable pour la sous-région d'Afrique de l'Ouest

Rapport de synthèse

Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport *Objectifs du développement durable pour la sous-région d'Afrique de l'Ouest: Rapport de synthèse* de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11-544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2015
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage: octobre 2015

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications de la CEA.

Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

Table des matières

Acronymes et abréviations	iv
1. Introduction	1
2. Aperçu du développement durable dans la sous-région	2
2.1 Situation économique	2
2.2 Situation sociale	3
2.3 Situation environnementale	5
3. Hiérarchisation des enjeux du développement durable	6
4. Objectifs, cibles et indicateurs du développement durable	10
5. Conclusion et recommandations	18
5.1 Conclusion	
5.2 Recommandations	18
Figures	
Figure 1 : Fréquence des enjeux de développement durable abordés par les stratégies de réduction de la pauvreté de première, deuxième et troisième générations	6
Figure 2 : Distribution de fréquence des enjeux prioritaires du développement durable	7
Tableaux	
Tableau 1 : Thèmes, objectifs (ODD) et cibles proposés pour le développement durable	10

Acronymes et abréviations

APD	Aide publique au développement
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CPIA	Évaluation des politiques et des institutions nationales
EIB	Épargne intérieure brute
IDE	Investissement direct étranger
ODD	Objectifs du développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OSC	Organisation de la société civile
PIB	Produit intérieur brut
RNB	Revenu national brut
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
TB	Tuberculose
TMI	Taux de mortalité infantile

1. Introduction

Le Rapport sur les Objectifs de développement durable (ODD) pour la sous-région d'Afrique de l'Ouest est l'un des cinq rapports sous-régionaux produits à la demande de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) dans le but de préparer les pays africains à participer efficacement dans le processus global des ODD et s'assurer que les objectifs qui seront convenus sont bien en conformité avec les priorités de développement durable de la région. Les rapports sous-régionaux guideront l'élaboration du rapport régional sur les ODD qui servira comme document de contribution principale à la Réunion consultative régionale africaine sur les ODD, qui se tiendra aux niveaux ministériel et des experts du 31 octobre au 5 novembre 2013. La réunion devrait adopter une position commune africaine sur les ODD, qui servira comme document de référence et contribution collective de la région aux travaux du Groupe de travail ouvert sur les ODD.

- (1) L'objectif global de cette consultation est de produire un rapport analytique bien informé sur les ODD pour la sous-région d'Afrique occidentale. Les objectifs spécifiques sont les suivants :
- (2) Identifier et analyser les enjeux et défis prioritaires du développement durable dans la sous-région;
- (3) Identifier, analyser et formuler les principaux domaines ou thèmes prioritaires du développement durable pour l'Afrique occidentale, en vue de guider la formulation des ODD, en tenant compte de la disponibilité des données;
- (4) Proposer un ensemble concis d'ODD et les cibles et indicateurs connexes de la sous-région;
- (5) Fournir des recommandations bien informées et orientées vers l'action, ainsi que des perspectives sur l'opérationnalisation ou la mise en œuvre des ODD proposés pour la sous-région.

Méthode et approche

Une approche à trois niveaux a été utilisée pour atteindre les objectifs. La première étape consistait à examiner tous les rapports et publications aux échelles régionale, sous-régionale et mondiale qui ont eu une incidence sur les questions et défis prioritaires du développement durable au sein de la sous-région. La deuxième étape a consisté à entreprendre une enquête auprès des États membres et des organisations de la société civile sur les ODD prioritaires dans la sous-région, à l'aide d'un questionnaire structuré, et de la consultation auprès des principaux responsables. Les objectifs et les indicateurs des ODD ont été élaborés à partir de l'enquête et de la consultation. La troisième phase consistera à établir un consensus sur les ODD en présentant le rapport lors de la Réunion consultative régionale africaine sur les ODD.

2. Aperçu du développement durable dans la sous-région

2.1 Situation économique

Dans la période post-indépendance, l'État a pris de l'importance dans de nombreux pays africains en tant que moteur de l'activité économique et moteur de la croissance. Après une décennie de succès louables observés sur de nombreux indicateurs de développement, la dernière partie des années 1970 et le début des années 1980 ont vu une détérioration de la performance économique.

La mauvaise performance économique du milieu des années 1970 et le début des années 1980 a conduit à la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel, qui a permis à de nombreux pays ouest-africains de sortir d'une période de stagnation économique pour embrasser une période de croissance modeste et de reprise économique à partir du milieu des années 1990, bien que les gains réalisés étaient très modestes.

Les tendances de la croissance du Produit intérieur brut (PIB) réel à partir de 1995 montrent que presque tous les pays de l'Afrique de l'Ouest ont connu des taux de croissance économique positifs modestes. Sur la période 1995-2009, le taux annuel moyen de croissance du PIB réel pour la sous-région était de 4,5%, le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Libéria et le Mali réalisant les meilleures performances et la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Togo réalisant les pires performances. En dépit de ces gains modérés, les pays Ouest africains ont toujours été confrontés au défi d'améliorer la croissance économique et la maintenir sur le long terme.

En général, la croissance de l'Afrique occidentale au cours des deux dernières décennies peut être attribuée à : la stabilité politique; la forte demande mondiale des principaux produits d'exportation de l'Afrique de l'Ouest, en particulier le pétrole brut et les cultures de rente comme le cacao; une meilleure gestion macroéconomique; la reprise rapide dans les pays post-conflit; et de nouvelles entreprises minières. S'agissant des pays ouest-africains qui exportent principalement les minéraux, l'augmentation de la demande mondiale et l'augmentation subséquente des prix ne se sont pas traduites par une croissance forte qui pourraient bénéficier les pays, principalement en raison de la trop grande dépendance des capitaux étrangers, avec très peu de participation locale et de valeur ajoutée.

La croissance économique au sein de la sous-région a été stimulée davantage par les apports des donateurs que par l'épargne intérieure, la formation brute de capital ayant été constamment plus élevée que l'épargne intérieure brute de 1995 à 2011. Ce constat peut également être déduit à partir des tendances de l'Investissement direct étranger (IDE) puisqu'en moyenne, l'IDE qui représentait 3 % du PIB de la sous-région au cours de la période 1995-1999, s'est accru à une moyenne sous-régionale de 6,1% et 11,7% en 2010 et 2011 respectivement. Remarquablement, l'IDE n'a pas réussi à générer l'emploi nécessaire pour accroître les revenus et réduire la pauvreté dans la sous-région, principalement parce qu'il se concentre plus sur les industries ou les secteurs extractifs à forte intensité capitalistique, en particulier l'exploitation des ressources minérales, sans valeur ajoutée à ces ressources.

En ce qui concerne le secteur extérieur, les réformes menées dans les différents pays n'ont pas réussi à améliorer la balance de la situation commerciale, car elle s'est détériorée dans tous les pays dans les années 2000, à l'exception des pays producteurs de pétrole – Guinée-Bissau et Nigéria – qui ont bénéficié de prix élevés du pétrole. La balance extérieure moyenne des biens et services, en pourcentage du PIB pour la sous-région, était déficitaire de 12,7% pour la période de 1995 à 2009 et a empiré jusqu'à environ 20,5% en 2011. L'espoir que la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endettés conduirait à une réduction significative de la dette des pays de l'Afrique de l'Ouest semble se concrétiser puisque le

ratio de la dette extérieure par rapport au revenu national brut s'est amélioré de façon significative, passant d'une moyenne d'environ 168,3 % pour la période de 2000 à 2004 à 34,5% en 2011.

La plupart des pays de la sous-région ne subissent pas la transformation structurelle nécessaire pour améliorer la qualité de vie des personnes et assurer un développement durable. Le rétrécissement de la contribution du secteur agricole au PIB, accompagnée d'une baisse ou, au mieux, d'une stagnation du secteur de la fabrication, suggère un processus pseudo-transformationnel dont l'effet global sur la croissance et la pauvreté devrait être correctement évalué.

2.2 Situation sociale

Les pays de la sous-région sont lamentablement en retard en ce qui a trait aux dimensions du développement humain, en particulier l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable et d'autres services d'infrastructure de base. Ces défis sociaux persistants ont sérieusement entravé les pays dans leurs efforts visant à accélérer la croissance et réduire la pauvreté, comme prévu dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SRP) et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La pauvreté est le défi majeur auquel sont confrontés les pays de l'Afrique de l'Ouest, où l'incidence de la pauvreté est parmi les plus élevées au monde. Les tendances des deux dernières décennies montrent que l'Afrique de l'Ouest est moins bien lotis que les autres sous-régions d'Afrique sub-saharienne. Plus du tiers des pays de la sous-région sont classés parmi les plus pauvres du monde. Cependant, à l'exception du Nigeria, la pauvreté semble être en déclin dans la plupart des pays.

Chômage - Selon les données disponibles pour quelques pays de la sous-région, le chômage a augmenté au cours des deux dernières décennies dans de nombreux pays, et varie selon les pays. Des pays tels que le Bénin, le Burkina Faso et le Niger ont réussi à maintenir un taux de chômage faible alors que le Cap-Vert, le Ghana et le Mali ont des taux de chômage relativement élevés. Dans beaucoup de ces pays, les jeunes, et plus particulièrement, le chômage des diplômés est plus élevé que le chômage total. En outre, non seulement les femmes sont plus durement touchées que les hommes sur le marché du travail, mais sont aussi classées, pour la plupart, à des niveaux inférieurs dans les lieux de travail et dans le secteur informel, où les conditions sont en deçà des normes du travail.

Démographie et urbanisation - Alors que la croissance de la population dans la sous-région a diminué en moyenne, elle est relativement plus élevée que dans d'autres régions du monde. La croissance démographique totale moyenne dans la sous-région a diminué, passant d'un taux moyen annuel de 2,7% durant la période 1990 à 1995 à 2,6% au cours de 2000 à 2010. Les taux de croissance démographique varient également entre les pays. La forte croissance démographique exerce une pression considérable sur les familles et les gouvernements qui aspirent à investir dans les besoins sociaux, économiques et sanitaire de la population en vue d'atteindre les OMD.

L'urbanisation est également en hausse, étant donné qu'une plus grande proportion de la population dans presque tous les pays vit dans les zones urbaines. Le problème de l'urbanisation rapide auquel l'Afrique de l'Ouest fait face est attribuable à la migration rurale-urbaine, puisque les taux de croissance des populations urbaines sont plus élevés que la croissance de la population totale, ce qui indique la migration des zones rurales vers les zones urbaines. La croissance démographique dans les zones urbaines dans tous les pays pose un défi supplémentaire pour le développement durable en raison de l'incapacité des gouvernements et du secteur privé à créer l'infrastructure et l'emploi nécessaires dans les zones urbaines.

Les taux de fécondité – les taux de fécondité relativement élevés constituent l'une des principales causes de la croissance démographique rapide au sein de la sous-région. Bien qu'il y ait eu une certaine baisse des taux de fécondité depuis le début des années 2000 dans presque tous les pays d'Afrique de l'Ouest, le nombre de naissances par femme est resté élevé. À l'exception du Cap Vert et le Ghana, tous les autres pays ouest-africains ont enregistré des taux de fécondité de plus de cinq enfants par femme pour la période

allant de 1995 à 1999. À la suite de mesures de contrôle de la population, tous les pays ont enregistré des diminutions du taux de fécondité jusqu'en 2011. Toutefois, comparativement à d'autres sous-régions, les taux de fécondité sont encore élevés, indiquant de faibles efforts pour contrôler la population.

L'espérance de vie et le taux de mortalité infantile (TMI) – L'Afrique de l'Ouest a connu des améliorations de l'espérance de vie, qui a généralement augmenté de 1995 à 2011 dans tous les pays. Le Cap-Vert et le Ghana avaient une espérance de vie moyenne supérieure à 60 ans, tandis que la Sierra Leone traînait avec une moyenne de 45 ans. L'espérance de vie observée est attribuable à de mauvaises conditions sociales et économiques et aux répercussions graves du paludisme, du VIH/sida et ses pathologies. Dans tous les cas, quel que soit le niveau de la survie, les femmes jouissaient d'une espérance de vie plus élevée.

Alors que les pays offrant de meilleures conditions sociales et économiques et qui n'étaient pas confrontés aux conflits, à la sécheresse et au VIH, paludisme et tuberculose (TB) semblaient avoir globalement amélioré leurs TMI, d'autres ont continué à maintenir des taux élevés. Au cours de la période allant de 1995 à 1999, huit pays avaient des taux de mortalité infantile relativement faibles de moins de 100 pour 1000 naissances vivantes. Ce nombre est passé à 12 au cours de la période allant de 2005 à 2009. Cependant, en 2010 et 2011, seule la Sierra Leone avait des TMI élevés de plus de 100 pour 1000 naissances vivantes, principalement en raison des mauvaises conditions sociales et économiques.

Taux d'alphabétisation, taux d'inscription dans le primaire et le secondaire – Les taux d'alphabétisation enregistrés dans les pays d'Afrique de l'Ouest montrent une situation relativement élevée et en amélioration. En 1990, l'Afrique de l'Ouest avait la plus forte proportion de pays ayant un taux d'analphabétisme de 60% et plus. De 1995 à 2011, la situation s'est améliorée, reflétant l'effort concerté de la région dans son ensemble en vue d'éliminer l'analphabétisme. Les bonnes performances globales ont été réalisées par le Cap-Vert et le Togo (pour les inscriptions à l'école primaire) et le Cap-Vert et le Ghana (pour les inscriptions à l'école secondaire).

À l'exception du Libéria, tous les pays ont amélioré leur taux net de scolarisation dans le primaire sur la période. Ce qui signifiait qu'en général, les enfants d'âge scolaire primaire avaient plus accès à l'éducation primaire. À l'exception du Burkina Faso et du Niger, presque tous les pays ont régulièrement maintenu des taux de scolarisation primaire nets supérieurs à 40%, avec le Cap-Vert maintenant son taux de scolarisation primaire net à plus de 90% sur toute la période.

Le taux brut de scolarisation dans le secondaire a également augmenté. La moyenne pour la sous-région a plus que doublé, passant de 20,1% entre 1995 et 1999 à 46,1% en 2011. Il y avait, cependant, une grande variabilité entre les pays. Par exemple, alors que des pays comme le Bénin, le Cap-Vert, le Ghana et le Togo ont enregistré un taux brut de scolarisation secondaire de plus de 50% en 2011, le taux du Niger était de moins de 15%.

Eau et assainissement – À l'exception du Nigeria, tous les pays ont connu une légère amélioration de l'accès à l'assainissement, même si le Cap-Vert, la Gambie et le Sénégal sont les seuls pays où, jusqu'en 2010, plus de 40 pour cent de leur population avaient accès à des installations sanitaires améliorées. En outre, l'accès aux sources d'eau améliorées a légèrement augmenté au cours de la décennie jusqu'en 2010. En 2010, le Cap-Vert, la Gambie et le Ghana ont permis à plus de 80% de leur population d'accéder à l'eau, ce qui représente le plus fort progrès réalisé dans la sous-région. D'autre part, l'accès aux sources d'eau améliorées était assez précaire au Niger, avec seulement 49% de la population ayant accès à l'eau potable, le taux le plus bas de la sous-région.

2.3 Situation environnementale

De nombreux pays d'Afrique de l'Ouest connaissent la variabilité climatique et les phénomènes extrêmes tels que les inondations et les sécheresses ainsi que les températures maximales élevées fréquentes. Même si la sous-région est parmi les faibles producteurs de gaz à effet de serre (GES), elle est néanmoins, globalement, parmi les plus vulnérables en ce qui concerne l'impact du changement climatique, en grande partie en raison de sa capacité d'adaptation limitée. Le dioxyde de carbone (CO₂) est le principal GES responsable du changement climatique. À l'exception de la Sierra Leone, la plupart des pays Ouest africains ont connu une tendance à la hausse, en moyenne, de leurs émissions de CO₂ par habitant de la période 2000 à 2004 à la période 2005 à 2009, principalement en raison des activités humaines. Comparativement à d'autres régions à l'échelle mondiale, la contribution de l'Afrique occidentale aux émissions mondiales de CO₂ est tout à fait minime, étant donné son faible niveau d'industrialisation.

Depuis les années 1960, de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest ont connu de graves dégradations du sol. Il y a eu des dégâts à la structure des sols, l'épuisement des éléments nutritifs et l'augmentation de la sensibilité à l'érosion, principalement en raison de l'application croissante de produits chimiques et l'utilisation de matériel et technologies inappropriés, des plantations monospécifiques commerciales et des systèmes d'irrigation inefficaces. La dégradation prolongée des terres dans les zones arides de la sous-région a empiré la désertification.

Des parties relativement grandes de l'Afrique occidentale, en particulier, le long de la zone équatoriale, était généralement couvertes de forêt. L'exploitation irrationnelle des ressources forestières a constamment menacé la survie de l'habitat terrestre dans la sous-région. La superficie forestière, exprimée en pourcentage de la superficie totale des terres, a diminué constamment dans la plupart des pays, à l'exception de pays comme la Gambie où on a enregistré des augmentations. Avec la réduction continue de la superficie forestière, il est plus difficile d'atteindre la cible des OMD visant à augmenter la proportion de la superficie terrestre couverte par les forêts.

Bien que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (PMCEJ) recommandait aux pays de réduire sensiblement le rythme actuel de perte de diversité biologique d'ici 2010, les pays Ouest africains n'ont jamais atteint cet objectif. La dévastation continue de la biodiversité de la région constituait la menace de la perte d'habitat naturel, la perte d'espèces ou sous-espèces, l'invasion par des espèces exotiques et le manque de reconnaissance des savoirs autochtones et des droits de propriété. La côte de l'Afrique de l'Ouest comporte une diversité d'habitats et de ressources telles que les côtes rocheuses, les plages de sable, les deltas, les estuaires et les zones humides côtières, les récifs coralliens et les lagons. Ces milieux aquatiques, qui contribuent de manière significative à la subsistance des communautés côtières et ont d'autres valeurs intrinsèques, ont été sérieusement dégradés.

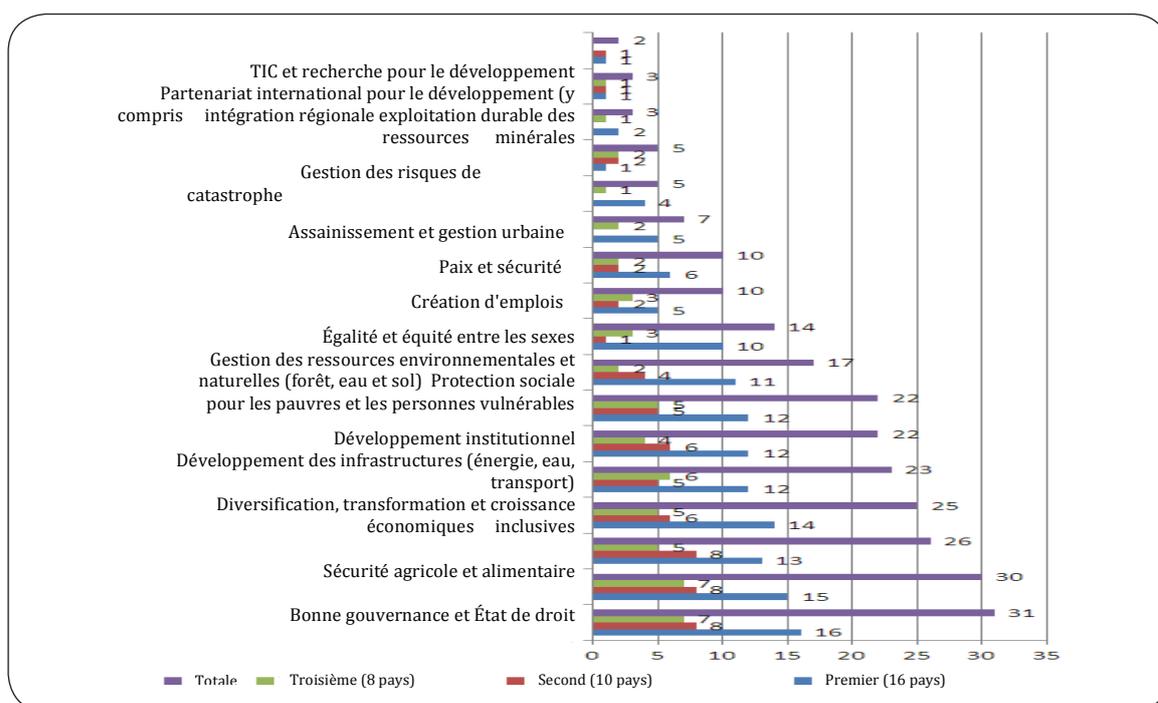
3. Hiérarchisation des enjeux du développement durable

Le PMCEJ a recommandé que les pays puissent élaborer des stratégies nationales de développement durable telles que les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) qui intègrent les piliers économique, social et environnemental du développement durable. Pour identifier efficacement les problèmes prioritaires en matière de développement durable des pays de la sous-région, il est important d'examiner les questions prioritaires qui ont été abordées par leurs politiques, stratégies et programmes au cours des dernières années. Depuis 1999, environ deux cycles de SRP ont été formulés et mis en œuvre, alors que de nombreux pays mettent actuellement en œuvre le troisième cycle.

Les enjeux prioritaires du développement durable auxquels sont confrontés les pays ont été extraits des thèmes centraux des SRP des première, deuxième et troisième générations basées sur la fréquence de leur occurrence. La figure 1 présente la fréquence d'occurrence des enjeux du développement durable traités dans les SRP. La figure 1 présente également 13 enjeux prioritaires de développement durable mentionnés dans les SRP par ordre d'importance décroissante, à savoir: l'éducation, la santé, la bonne gouvernance et la primauté du droit, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la croissance économique inclusive, la diversification et la transformation, le développement durable des infrastructures (énergie, eau, transport), le développement institutionnel, la protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables, l'environnement et la gestion des ressources naturelles (forêts, eau et sols); l'égalité et l'équité entre les sexes, la création d'emplois, la paix et la sécurité, l'assainissement et la gestion urbaine, la gestion des risques de catastrophe, l'intégration régionale, l'exploitation durable des ressources minérales, le partenariat international pour le développement (y compris l'exploitation durable des ressources minérales), et le TIC et recherche pour le développement.

La formulation des SRP était axée sur les OMD. Étant donné que les OMD étaient dominés par les questions sociales, les SRP étaient aussi plus enclines à traiter avec les mêmes questions, avec peu d'attention aux piliers économique et environnemental du développement durable. Par conséquent, il devient impératif de comparer les nouvelles priorités des SRP avec celles issues de l'enquête sous-régionale sur les ODD.

Figure 1 : Fréquence des enjeux de développement durable abordés par les stratégies de réduction de la pauvreté de première, deuxième et troisième générations



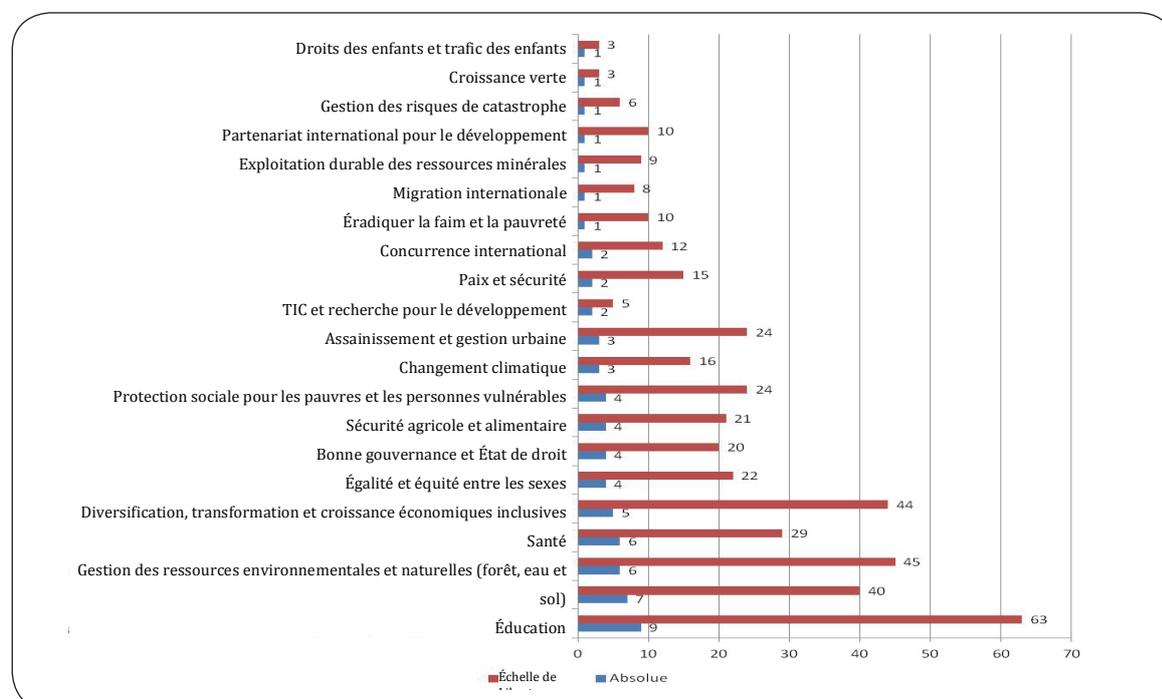
Source: Extrait des SRP des pays et de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), 2011.

L'enquête réalisée au niveau national sur les questions sous-régionales de développement durable a fourni des informations sur ces questions clés. Les pays ont été invités à fournir et à classer par ordre d'importance (1 - très important, 10 - moins important), un nombre limité de thèmes/zones prioritaires de développement durable qui doivent être abordés à travers les ODD. Deux approches ont été utilisées pour analyser les réponses. La première (en valeur absolue), consistait à attribuer un poids égal à chaque question de développement durable soulevée par un pays et ensuite exécuter les fréquences. La seconde consistait à utiliser l'échelle de Likert de 10 pour les questions de développement durable très importantes et 1 pour les moins importantes. Une fois cela fait, la fréquence des problèmes particuliers à un rang spécifique a été multipliée par la valeur de l'échelle et cumulée sur tous les thèmes.

La figure 2 présente la distribution de fréquence des enjeux prioritaires en matière de développement durable sur la base des deux méthodes. Les 13 enjeux de développement durable les plus importants par ordre d'importance décroissante sont: le développement durable des infrastructures (énergie, eau, transport), l'environnement et la gestion des ressources naturelles (forêt, eau et sols), la croissance économique inclusive, la diversification et la transformation, l'éducation, la santé; l'assainissement et la gestion urbaine, la protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables; l'égalité et l'équité entre les sexes, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la bonne gouvernance et la primauté du droit, le changement climatique, la paix et la sécurité et la compétitivité internationale.

Il y a beaucoup de similitudes entre les questions de développement durable proposées par les pays de la sous-région dans le cadre du sondage sur les ODD et celles élaborées par les États membres dans leurs SRP. Des questions telles que le développement des infrastructures, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'agriculture et la sécurité alimentaire; l'égalité et l'équité entre les sexes, l'éducation et la bonne gouvernance et la primauté du droit, dans une certaine mesure, recourent les deux méthodes/matériaux, indiquant ainsi l'importance considérable de ces questions pour la sous-région.

Figure 2 : Distribution de fréquence des enjeux prioritaires du développement durable



Source: Enquête questionnaire, 2013.

Contrairement aux SRP, l'enquête sur les ODD a mentionné d'autres questions telles que l'assainissement et la gestion urbaine et le chômage. Les deux ont par contre mentionné l'égalité et l'équité entre les sexes. En outre, alors que les SRP ont pris en compte le développement institutionnel et la mondialisation, l'enquête sur les ODD ne l'a pas considéré.

Évidemment, elles constituent toutes des questions de développement durable prioritaires très importantes pour la sous-région. Un rapide coup d'œil à la section 3, qui donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'agenda du développement durable dans la sous-région, suggère que les pays ont, dans l'ensemble, fait des progrès, quoique marginaux et dans une certaine mesure instables, dans leurs efforts visant à résoudre ces problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Dans beaucoup de pays, le maintien des acquis peut exiger d'énormes ressources ou entraîner un coût énorme pour l'ensemble des citoyens, à moins qu'on ne trouve des moyens novateurs pour atténuer l'impact sur les pauvres et les personnes vulnérables.

En outre, les principaux thèmes abordés par les OMD constituent toujours un défi pour de nombreux États membres et pour la sous-région dans son ensemble. Plus précisément, des questions telles que l'éducation, la santé, l'agriculture et la sécurité alimentaire, qui ont été abordées par les OMD, constituent encore les principaux défis auxquels la sous-région fait face. Ceci suggère que dans la formulation des ODD, il est important de renforcer les OMD afin d'y inclure d'autres questions.

En effet, l'enquête sous-régionale sur les ODD l'a confirmé. Les pays ont reçu des options¹ et ont été invités à indiquer comment les ODD devraient s'employer à équilibrer les piliers économique, social et environnemental du développement durable. Six des huit pays qui ont répondu ont préféré avoir des OMD qui ont été modifiés de façon appropriée et actualisés pour tenir compte de l'après-2015 intégrés dans un cadre plus large des ODD.

Nous avons utilisé les fréquences des principaux enjeux du développement durable proposés par les pays dans l'enquête sous-régionale sur les ODD et ceux abordés par les pays dans les SRP. En priorisant les enjeux, nous avons classé les enjeux relatifs au développement durable en ordre d'importance décroissante, sur la base des fréquences, et nous avons pris la moyenne simple des rangs pour chaque enjeu du développement durable.

Sur la base des moyennes simples, les enjeux prioritaires du développement durable par ordre d'importance sont: l'éducation, la santé, le développement durable des infrastructures (énergie, eau, transport), la croissance économique inclusive, la diversification et la transformation, la bonne gouvernance et la primauté du droit, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (forêt, eau et sols), la protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables, la gestion et l'assainissement en milieu urbain, et la paix et la sécurité. Des enjeux comme la création d'emplois, le changement climatique, la compétitivité internationale, le genre et le développement institutionnel ont été omis dans l'ordre de priorité, car ils sont transversaux dans une certaine mesure. En outre, ils n'ont été inclus ni dans les enjeux nationaux, ni dans les enjeux sous-régionaux, du développement durable.

Les questions de développement durable sur le continent sont débattues dans les rencontres telles que la réunion de mise en œuvre régionale pour l'Afrique de la vingtième session de la Commission du développement durable. Les questions prioritaires de développement durable soulevées par la sous-région sont généralement comparables à celles élaborées par l'organisme régional, sauf que les questions soulevées par la région sont plus détaillées que celles de la sous-région. Les questions soulevées directement par l'organisme régional comprennent la réduction de la pauvreté, tandis que celles de la sous-région la suppose tout simplement. En outre, la sous-région souligne que la bonne gouvernance et la primauté du droit sont des enjeux majeurs du développement durable, alors que la région n'en fait pas état.

1 a. Refléter les dimensions sociale, économique et environnementale au sein de chaque ODD, éventuellement par le biais des objectifs associés;
b. Intégrer les OMD, convenablement modifiés/mis à jour pour tenir compte de l'après-2015, dans un cadre plus large de développement durable; étendre l'OMD 7 en un certain nombre d'objectifs avec une dimension des ressources naturelles/environnementales. Autre (veuillez préciser)

En outre, la sous-région reconnaît les liens/inter-relations entre les trois dimensions du développement durable. Alors que la pauvreté est globale, les questions de développement durable telles que l'éducation, la santé, le développement des infrastructures durable, la transformation et la croissance économique inclusive, la bonne gouvernance et la primauté du droit, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'environnement et la gestion des ressources naturelles sont interdépendants.

Le développement des infrastructures, par exemple, en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et salubre, est lié aux questions de développement durable, comme inverser la tendance de l'incidence des maladies, soulevées au titre de la santé. Réduire la faim et garantir la sécurité alimentaire à long terme sont aussi fonction de la capacité à veiller à l'utilisation durable et la gestion des ressources naturelles (terres, eaux et forêts) par le biais de pratiques agricoles durables et de la gestion rationnelle de l'eau. L'éducation est aussi un moyen essentiel de stimulation des changements de modes de vie nécessaires pour atteindre les modes durables de comportement requis en vue d'assurer la transformation et la croissance inclusive économique, la bonne gouvernance et la primauté du droit.

4. Objectifs, cibles et indicateurs du développement durable

En utilisant toutes les informations disponibles, nous vous proposons les ODD, ses cibles et indicateurs. Le principal objectif et défi pour tous les pays de l'Afrique de l'Ouest est la réduction de la pauvreté, qui est multidimensionnelle et constitue une condition indispensable pour le développement durable. La réalisation de la réduction de la pauvreté exige des politiques multidimensionnelles impliquant toutes les questions prioritaires et prenant en compte les liens entre les différentes dimensions de l'impact des politiques.

Dans l'enquête sur les ODD, six des huit pays de la sous-région ont préféré avoir les OMD qui ont été modifiées de façon appropriée et actualisées pour prendre en compte l'après-2015, intégrés dans un cadre plus large du développement durable. Cette préoccupation a été prise en considération dans l'élaboration des objectifs.

Les objectifs fixés sont basés sur les réalisations actuelles des pays en ce qui a trait aux OMD et peuvent être révisés lorsque les informations plus à jour sur les résultats seront disponibles en 2015. Le délai d'exécution sera de 2015 à 2025 afin de prendre en compte les questions intergénérationnelles. Les thèmes, objectifs, cibles et indicateurs du développement durable sont présentés dans le tableau 4.1, selon la hiérarchisation faite à la section 3.

Tableau 1
Thèmes, objectifs et cibles proposés pour le développement durable

Objectifs et cibles	Indicateurs d'évaluation des progrès
Thème 1: Réduction globale de la pauvreté	
Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1: Réduire de trois quarts, entre 2015 et 2040, la proportion des personnes dont le revenu est inférieure à 1,25 \$ US (PPA) ² par jour.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ratio de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (pourcentage de la population). 2. Indice d'écart de la pauvreté. 3. Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale. 4. Indice GINI.
Cible 2: Éliminer, entre 2015 et 2040, la proportion de personnes qui souffrent de la faim.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans. 2. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique. 3. État nutritionnel (apport calorique par habitant).
Cible 3: Assurer le plein emploi productif et un travail décent pour tous, en particulier les plus vulnérables (femmes et jeunes).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de chômage. 2. Participation du secteur industriel dans la production globale. 3. Pourcentage de femmes occupant un emploi rémunéré dans le secteur non agricole. 4. Emploi des jeunes. 5. Structure de l'emploi (en pourcentage)

2. PPA – Parité du pouvoir d'achat.

Objectifs et cibles	Indicateurs d'évaluation des progrès
Thème 2: Développement humain	
Objectif 2: Assurer l'égalité des sexes et l'enseignement primaire et secondaire universel et équitable	
Cible 4: Assurer que d'ici à 2040, tous les enfants, garçons et filles, seront en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire. 2. Taux d'achèvement de l'école primaire pour les garçons et les filles.
Cible 5: Assurer que d'ici à 2040, 80% de garçons et filles seront en mesure d'achever un cycle complet d'enseignement secondaire.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire. 2. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans. 3. Taux d'alphabétisation.
Cible 6: Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2030, et à tous les niveaux de l'enseignement au plus tard en 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ratio de scolarisation au niveau primaire des femmes par rapport aux hommes (pour cent). 2. Ratio de scolarisation au niveau secondaire des femmes par rapport aux hommes (pour cent). 3. Ratio de scolarisation au niveau supérieur des femmes par rapport aux hommes (pour cent). 4. Ratio d'alphabétisation des femmes par rapport aux hommes, tranche des 15-24 ans. 5. Proportion des postes ministériels occupés par les femmes au sein du gouvernement. 6. Proportion des sièges occupés par les femmes à l'assemblée nationale.
Cible 7: Veiller à ce que la technologie de la Science et la formation de l'innovation pratiques, en particulier la technologie de l'information et de la communication (TIC) font partie intégrante de l'enseignement secondaire et tertiaire d'ici à 2030 et à tous les niveaux d'ici à 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage d'élèves (secondaire et tertiaire) ayant un accès aux TIC et à des laboratoires de science. 2. Nombre de lignes téléphoniques fixes (pour 100 habitants). 3. Nombre d'abonnés de téléphonie mobile (pour 100 habitants). 4. Nombre d'utilisateurs d'Internet (pour 100 habitants). 5. Dépenses consacrées à la recherche et développement (pourcentage du PIB). 6. Dépenses consacrées aux TIC (pour cent du PIB). 7. Nombre d'abonnés haut débit (pour 1.000 personnes). 8. Bande passante Internet internationale (Mbps)³ 9. Contribution des TIC au PIB. 10. Nombre de micro-ordinateurs (pour 100 habitants).
Objectif 3: Assurer l'accès universel à la prestation des soins de santé de qualité	
Cible 8: Réduire de trois quarts, entre 2015 et 2030, le taux de mortalité des moins de cinq ans, et au strict minimum ⁴ d'ici à 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de mortalité des moins de cinq ans 2. TMI 3. Proportion des enfants âgés de 1 an immunisés/vaccinés contre les cinq principales maladies infanto-tueuses.
Cible 9: Réduire de trois quarts, entre 2015 et 2030, le taux de mortalité maternelle, et au strict ⁵ minimum d'ici à 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de mortalité maternelle 2. Pourcentage des dépenses de santé publique consacrées à la santé maternelle et infantile.

3. Mbps - mégabits par seconde

4. Strict minimum signifie taux de mortalité des moins de cinq ans dans les pays développés.

5. Strict minimum signifie taux de mortalité maternelle dans les pays développés.

Objectifs et cibles	Indicateurs d'évaluation des progrès
Cible 10: Achieve, by 2015, universal access to reproductive health and overall health care.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié. 2. Pourcentage de la population ayant accès à des services officiels de soins de santé primaire.
Cible 11: Réduire de trois quarts les nouvelles infections annuelles du VIH/sida en 2030 et assurer un traitement universel pour les patients atteints du VIH/sida d'ici à 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 49 ans. 2. Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence contraceptive. 3. Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque. 4. Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance du VIH/sida. 5. Taux de prévalence contraceptive. 6. Couverture du traitement antirétroviral (pourcentage des personnes ayant une infection avancée du VIH). 7. Utilisation du préservatif, population âgée de 15 à 24 ans, sexe féminin (pourcentage des femmes âgées de 15 à 24 ans). 8. Utilisation du préservatif, population âgée de 15 à 24 ans, sexe masculin (pourcentage des hommes âgés de 15 à 24 ans)
Cible 12: D'ici à 2020, inverser la progression du paludisme et d'autres grandes maladies, et s'assurer que les décès causés par ces maladies sont réduits de moitié en 2030.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de prévalence et de mortalité liés au paludisme. 2. Cas déclarés de paludisme (pour 100.000 personnes). Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des mesures efficaces de prévention et de traitement du paludisme 3. Taux de prévalence et de mortalité associés à la tuberculose. 4. Proportion des cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe (DOTS) (stratégie de lutte antituberculeuse internationalement recommandée). 5. Incidence de la vie de la tuberculose (pour 100.000 personnes)
Cible 13: D'ici à 2040, avoir obtenu un accès universel aux soins de santé, en particulier dans les zones rurales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Espérance de vie à la naissance. 2. Années de vie corrigées de l'incapacité. 3. Ratio du nombre de lits par rapport à la population. 4. Ratio du nombre de docteurs par rapport à la population. 5. Ratio du nombre d'infirmières par rapport à la population. 6. Ratio du personnel de santé rapport à la population
Cible 14: D'ici à 2040, avoir réussi à améliorer sensiblement la vie d'au moins 200 millions d'habitants de taudis et améliorer la protection sociale.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis. 2. Évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) à des fins d'inclusion sociale/moyenne d'équité des groupes (1 = faible et 6 = élevée)

Objectifs et cibles	Indicateurs d'évaluation des progrès
Thème 3: Développement des infrastructures	
Objectif 4: Accroître et améliorer l'infrastructure et la gestion urbaine	
Cible 15: Double accès à l'énergie durable entre 2015 et 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité (urbain et rural). 2. Consommation d'énergie (kilogrammes d'équivalent pétrole) par 1 \$ de PIB (PPA). 3. Part de l'énergie de la biomasse dans la consommation/production d'énergie totale. 4. Pourcentage de la population dépendant de l'énergie de la biomasse
Cible 16: Augmenter de 15% la part des énergies renouvelables dans l'énergie totale et améliorer l'efficacité énergétique de l'ordre de 10% d'ici à 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de la production moderne des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie 2. Production d'électricité à partir des sources renouvelables, hors hydraulique (pourcentage du total). 3. Pourcentage de ménages utilisant des foyers améliorés. 4. Pourcentage des ménages utilisant du gaz liquéfié pour la cuisine. 5. Pourcentage des ménages utilisant des ampoules fluorescentes compactes
Cible 17: Augmenter de deux tiers, entre 2015 et 2040, la collecte, l'élimination et la gestion des déchets.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de déchets collectés et bien disposés. 2. Combustibles renouvelables et non renouvelables (pourcentage de l'énergie totale).
Cible 18: Augmenter d'un cinquième, entre 2015 et 2040, le transport durable.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consommation de carburant par habitant dans le secteur des transports. 2. Consommation d'énergie du secteur routier par habitant (kg d'équivalent pétrole). 3. Nombre de passagers transportés par voies ferroviaires (millions de passagers-km). 4. Volume des biens transportés par voies ferroviaires (millions de tonnes-km). 5. Pourcentage des bus dans le transport routier de passagers
Objectif 19: Augmenter d'un tiers la longueur des routes carrossables et du transport à double rail entre 2015 et 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réseau total des routes (km) (partie d'autoroutes). 2. Densité des routes (km de route pour 100 km² de superficie). 3. Longueur du réseau ferroviaire fonctionnel
Cible 20: Réduire de moitié, d'ici à 2030, la proportion de la population n'ayant pas un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base, et l'éliminer d'ici à 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intensité de l'utilisation de l'eau par activité économique. 2. Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée (urbain et rural). 3. Proportion de la population ayant accès à un assainissement amélioré (urbain et rural).

Objectifs et cibles	Indicateurs d'évaluation des progrès
Thème 4: Croissance économique inclusive et transformation structurelle	
Objectif 5: Améliorer la croissance économique inclusive	
Cible 21: Accroître et maintenir entre 2015 et 2040, la croissance du PIB et du PIB par habitant à 10% et 4% respectivement.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Croissance du PIB. 2. Croissance du PIB par habitant. 3. Productivité de la population active. 4. Évaluation CPIA de la gestion macroéconomique (1 = faible et 6 = élevé)
Cible 22: Doubler les investissements globaux et la part des investissements dans les dépenses publiques d'ici à 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Part de l'investissement public dans les dépenses publiques 2. Pourcentage des investissements en provenance des financements innovants 3. Entrées nettes au titre des IDE (en pourcentage du PIB) 4. RNB par habitant (\$ constant 2005). 5. EIB (pourcentage du PIB). 6. Formation brute de capital (pourcentage du PIB)
Cible 23: Réduire de moitié, la dépendance à l'aide extérieure d'ici à 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recettes des administrations publiques en pourcentage du PIB. 2. Exportations des biens et services (en pourcentage du PIB). 3. Aide publique au développement (APD) nette reçue (pourcentage des dépenses du gouvernement central). 4. Encours de la dette extérieure (pourcentage des exportations de biens, services et revenus primaires). 5. Efficacité CPIA de l'évaluation de la mobilisation des recettes (1 = faible et 6 = élevé). 6. Évaluation CPIA de la politique de la dette (1 = faible et 6 = élevé)
Cible 24: Assurer une croissance économique inclusive d'ici à 2030 et commencer la transition vers l'économie verte d'ici à 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de projets considérés verts. 2. Volume des fonds consacrés aux projets considérés verts. 3. Épargne nette ajustée
Objectif 6: Assurer la transformation économique structurelle	
Cible 25: Doubler la part du secteur manufacturier dans le PIB d'ici à 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Part des importations de machines et installations dans les importations totales. 2. Valeur ajoutée du secteur manufacturier (pourcentage du PIB). 3. Part des produits manufacturés dans les exportations totales
Cible 26: doubler, entre 2015 et 2040, la part de contenu local dans les IDE et la contribution des ressources naturelles au PIB.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre et valeur des partenariats. 2. Part du nombre et la valeur des actions détenues par les nationaux. 3. Part du capital produit et du capital naturel dans la richesse totale

Objectifs et cibles	Indicateurs d'évaluation des progrès
Thème 5: Bonne gouvernance, État de droit, paix et sécurité	
Objectif 7: Assurer la bonne gouvernance, la paix et la sécurité	
Cible 27: Réduire de moitié la perception publique de la corruption entre 2015 et 2040	<ol style="list-style-type: none"> 1. Allocation budgétaire aux agences anti-corruption. 2. Degré de transparence (enquête de perception de la corruption). 3. Pourcentage de personnes perçues comme ayant payé des pots de vin (enquête de perception de la corruption). 4. Indice Transparency International de perception de la Corruption
Cible 28: Réduire de moitié le temps moyen nécessaire pour accéder à la justice, de 2015 à 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de procès liés à la terre. 2. Accès à la justice (temps passé devant les tribunaux par des personnes)
Cible 29: Assurer l'État de droit, la paix et la sécurité.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ratio du nombre de policiers par rapport au nombre d'habitants. 2. Nombre de tensions et conflits frontaliers et nombre de décès qui en découlent. 3. Nombre de rébellions armées et nombre de décès qui en découlent. 4. Nombre de conflits civils et nombre de décès qui en résultent. 5. Nombre d'armes saisies ou récupérées. 6. Évaluation CPIA des droits de propriété et de la gouvernance fondée sur les règles (1 = faible et 6 = élevé). 7. Indice Ibrahim sur la Sécurité et l'État de droit. 8. Indice Ibrahim sur la sécurité nationale
Thème 6: Assurer l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles (forêt, eau et sols)	
Objectif 8: Réduire la pollution de l'environnement	
Cible 30: d'ici à 2040, réduire de trois quarts le taux d'émissions de CO2 et autres pollutions de l'air.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Émissions de CO2 par habitant. 2. Consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone (CFC) (tonnes de potentiel d'appauvrissement de l'ozone [PAO]). 3. Pollution de l'air intérieur due à la combustion de combustibles de la biomasse traditionnelle. 4. PM10,⁶ niveau du pays (microgrammes par mètre cube).
Cible 31: Veiller à ce que les principes du développement durable soient intégrés dans les politiques et programmes nationaux, et bien mis en œuvre pour compenser l'appauvrissement des ressources environnementales.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de projets traitant de la croissance verte inclusive et volume des fonds consacrés à ces projets. 2. PIB par habitant corrigé pour la déforestation, l'extraction des minéraux et la perte de la biodiversité. 3. Évaluation CPIA des politiques et institutions de la durabilité environnementale (1 = faible et 6 = élevé). 4. Part du budget alloué à la gestion des catastrophes naturelles. 5. Évaluation de la progression de réduction des risques de catastrophes (échelle 1-5; 5 = le mieux). 6. Pertes humaines et économiques dues aux catastrophes

6. PM10 - Concentrations de matières particulaires se réfèrent aux particules fines en suspension inférieures à 10 microns de diamètre

Objectifs et cibles	Indicateurs d'évaluation des progrès
Cible 32: Réduire la perte de biodiversité et atteindre, à l'horizon 2010, une réduction significative du taux de perte.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de la superficie des terres protégées, total et par région écologique. 2. Parcs nationaux et zones protégées sous gestion efficace. 3. Fragmentation des habitats. 4. Concessions de terres accordées dans les zones protégées. 5. Espèces (abondance, répartition et menaces)
Cible 33: Accroître de 20% le recyclage, la récupération et la réutilisation entre 2015 et 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de projets consacrés au recyclage, à la réutilisation et à la récupération. 2. Valeur des projets consacrés au recyclage, à la réutilisation et à la récupération.
Cible 34: Réduire de moitié la déforestation et la dégradation des forêts entre 2015 et 2030 et l'éliminer à l'horizon 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Superficie forestière (pourcentage de la superficie). 2. Superficie forestière sous aménagement durable. 3. Zones visibles de terres récupérées à partir de la désertification. 4. Machines agricoles, tracteurs par 100 km carrés de terres arables. 5. Terres agricoles (pourcentage de la superficie).
Cible 35: Réduire de moitié la pollution des ressources en eau de surface et assurer la gestion durable des terres à l'horizon 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Niveau d'utilisation des pesticides et des engrais non organiques. 2. Pourcentage de la population ayant accès à la terre et au capital. 3. Réaffectation des terres. 4. Nombre de feux de brousse et superficie couverte par ceux-ci. 5. Qualité de l'eau de surface. 6. Prélèvements annuels d'eau douce, total (milliards de mètres cubes). 7. Disponibilité de l'eau par habitant. 8. Pourcentage de la population vivant dans les zones côtières. 9. Superficie des sites traités pour l'érosion côtière.
Cible 36: Réduire de 70%, entre 2015 et 2040, les pertes après récolte.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur ajoutée agricole par travailleur (\$ constant 2005). 2. Valeur ajoutée agricole (en pourcentage du PIB). 3. Routes rurales par habitant. 4. Densité des routes rurales. 5. Volume des installations de stockage agricole.

Objectifs et cibles	Indicateurs d'évaluation des progrès
Thème 7: Financement et partenariats externes	
Objectif 9: Développer des partenariats public-privé pour le développement aux échelles régionale et mondiale	
Cible 37: Par le biais de partenariats étrangers-locaux et public-privé, garantir le transfert de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que l'adaptation et la diffusion pour le développement.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Importations de haute technologie (en pourcentage du total des importations). 2. Exportations de haute technologie (en pourcentage du total des exportations). 3. Nombre et valeur des partenariats public-privé. 4. Nombre et valeur des partenariats locaux-étrangers
Cible 38: Assurer un système commercial et financier régional et mondial ouvert, fondé sur des règles, prévisible, non discriminatoire, en soutenant le doublement du commerce et de la finance sous-régionaux et la part du commerce sous-régional dans le commerce mondial d'ici à 2040.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Part de la finance et du commerce intra-sous-régionaux dans le total de la finance et du commerce sous-régionaux. 2. Part de la finance et du commerce sous-régionaux dans le total de la finance et le commerce mondiaux.
Cible 39: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de la population ayant accès aux médicaments essentiels peu coûteux sur une base durable.
Cible 40: Aider les pays en développement à atteindre les ODD en offrant un financement additionnel, prévisible et appropriée.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Progrès accomplis dans l'application des conventions et accords multilatéraux. 2. Subventions bilatérales accordées pour les activités de développement durable. 3. Subventions multilatérales accordées pour les activités de développement durable. 4. Concessionnalité des prêts accordés pour des activités de développement durable. 5. Part du PIB commis aux pays en développement
Cible 41: Assurer la viabilité de la dette et la facilitation du commerce pour les pays en développement.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services. 2. Ratio de la dette extérieure par rapport au PIB. 3. Proportion des importations totales des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés, entrées en franchise de droits. 4. Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles, ainsi qu'aux vêtements en provenance des pays en développement. 5. Estimation des subventions agricoles des pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), en pourcentage de leur produit intérieur brut. 6. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales
Cible 42: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des États insulaires.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Montant net de l'Aide publique au développement (APD) totale en faveur des pays sans littoral, en pourcentage des recettes du PIB des pays de l'Action de collaboration pour le développement (ACD)/OCDE. 2. Montant net de l'APD totale en faveur des États insulaires, en pourcentage des recettes du PIB des pays de l'ACD/OCDE

5. Conclusion et Recommandations

5.1 Conclusion

Le développement et la mise en œuvre des ODD fondés sur les principes de Rio sont des tâches primordiales pour les pays de la sous-région d'Afrique de l'Ouest, lesquels ont embrassé l'idée, contribuant ainsi, de manière significative, au travail préparatoire.

Au cours de la dernière décennie, la région a connu une gouvernance politique stable, ce qui s'est traduit par une croissance économique stable. Toutefois, les pays de la sous-région ne semblent pas avoir subi de transformation économique réelle, même si le secteur des services se développe de manière significative. En conformité avec l'amélioration de la conjoncture économique, le développement social dans les secteurs de l'éducation et de la santé s'est également amélioré, bien que davantage en termes d'accès que de qualité. En ce qui concerne l'environnement, on peut observer en général que la dégradation et la pollution de l'environnement demeurent un défi majeur malgré les efforts déployés.

Dans l'ensemble et en dépit des contraintes de capacités institutionnelles, financières et technologiques, les pays ont réalisé des progrès dans les trois piliers du développement durable. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires si le développement durable doit être abordé de manière globale et intégrée.

L'analyse des documents et des résultats d'une enquête sous-régionale sur les ODD menée en vue de déterminer les questions prioritaires du développement durable suggère qu'il y a une myriade de thèmes qui nécessitent une attention. Les questions qui seront abordées par les ODD par ordre d'importance sont les suivantes: éducation, santé, développement des infrastructures durables, transformation et diversification inclusive de la croissance économique, bonne gouvernance et primauté du droit, agriculture et sécurité alimentaire, gestion de l'environnement et des ressources naturelles, protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables, assainissement et gestion urbaine, et paix et sécurité.

Si ces objectifs doivent être atteints, nous proposons donc neuf ODD prioritaires et 42 cibles à réaliser, ainsi que 178 indicateurs pour évaluer les progrès.

5.2 Recommandations

Les États membres, les organismes régionaux et sous-régionaux et la communauté internationale devront tous déployer des efforts et assumer des engagements significatifs pour opérationnaliser les ODD. Les États membres doivent: assurer une bonne gouvernance; s'assurer que l'éducation et la sensibilisation sont créées sur les ODD; élaborer une stratégie à long terme pour guider la mise en œuvre; mieux impliquer le secteur privé et les organisations de la société civile; assurer des liens/coordination des objectifs; renforcer les institutions en les rendant plus dynamiques et indépendantes; fournir un financement adéquat et novateur; et renforcer les capacités de mise en œuvre et de développement des systèmes efficaces de suivi, d'évaluation et de présentation des rapports, en vue d'en tirer les leçons.

En ce qui concerne les organismes sous-régionaux et régionaux, il y a une nécessité d'améliorer la gouvernance du développement durable dans la sous-région. En conformité avec l'amélioration de la gouvernance du développement durable, il peut être nécessaire d'améliorer le rôle des instances sous-régionales telles que la CEDEAO, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et l'Union africaine, dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation des ODD.

Dans un souci d'effectuer correctement et efficacement le suivi et la mise en œuvre du développement durable, un organisme sous-régional pourrait envisager d'établir un index de développement durable

sousrégional afin de surveiller, de façon concise, le processus. Il est également impératif de tirer des leçons de la mise en œuvre des OMD, ainsi que de procéder à de larges consultations sousrégionales sur les ODD et d'intensifier la mise à la disposition des pays des plateformes où ils peuvent partager leurs expériences et connaissances et établir des liens dans la phase d'opérationnalisation des ODD. Il sera tout aussi important d'aider les pays à obtenir des données actuelles et fiables et d'instituer un système d'évaluation efficace et de suivi.

Dans le souci d'assurer une évaluation appropriée des progrès réalisés dans l'opérationnalisation des ODD de manière qu'on puisse en tirer des leçons et améliorer la poursuite de la mise en œuvre, on devra: a) élaborer un cadre global pour le suivi et l'évaluation efficaces de la mise en œuvre des ODD; b) entreprendre des études de base sur l'état du développement durable; c) renforcer la collecte des données, notamment au niveau du district; d) améliorer les mécanismes de vérification des renseignements fournis en identifiant les points focaux dans les ministères, départements et agences ainsi que d'autres entités telles que le secteur privé, d'autres institutions du secteur public, les institutions de recherche et la société civile, en leur donnant les moyens pour surveiller et fournir une rétroaction régulière; e) disposer d'un budget distinct et suffisant pour surveiller la mise en œuvre du développement durable, et f) développer les mécanismes qui permettent de mesurer les efforts ou le rythme des progrès et pas seulement le déficit par rapport à la cible.

La communauté internationale devrait soutenir la réalisation des ODD prioritaires pour la sousrégion en reconnaissant, avant tout, que la réalisation des objectifs est une responsabilité collective. Elle devra également s'abstenir de détourner les efforts, les ressources et l'attention de la réalisation des autres engagements tout aussi importants. Pour ce faire, il faudra harmoniser, de façon appropriée, l'APD aux priorités nationales et assurer la prestation efficace de l'aide.

Pour assurer l'opérationnalisation bien coordonnée et efficace des ODD, la communauté internationale devrait reconnaître que la réalisation de ces objectifs se fera à un coût très élevé pour la sous-région et les États membres, et être par conséquent prête à soutenir l'éducation et la sensibilisation ainsi que la consultation à grande échelle dans les pays membres afin de susciter le plus d'adhésion et le soutien du gouvernement et du peuple. Elle devra également assurer un véritable engagement à rendre l'aide efficace en respectant les promesses faites, en promouvant, facilitant et finançant la diffusion et les technologies appropriées écologiquement rationnelles, afin d'appuyer l'opérationnalisation de la mise en œuvre des ODD. L'orientation de l'appui vers le renforcement des capacités, le renforcement institutionnel et les partenariats public-privé et local-étranger bénéfiques devrait également favoriser l'opérationnalisation des ODD.

